En bref

Vous travaillez dans le BTP ? Les caisses CIBTP s'occupent de vos droits à congés !

Votre droit au repos est assuré
Si vous changez d'entreprise, vos congés vous suivent !

Un régime pour tous les salariés du BTP
Tout salarié du BTP est obligatoirement déclaré à une caisse CIBTP et bénéficie de ses prestations.

Un système solidaire
Les congés sont financés par les cotisations des employeurs et payés par les caisses CIBTP.

Une protection pour les employeurs et les salariés
Chacun est assuré du strict respect de la réglementation et des conventions collectives.

Un service à valeur ajoutée
Les caisses CIBTP calculent au plus juste, conservent et garantissent les droits et versent les prestations.

Les congés, comment ça marche dans le BTP ?

En plus des 5 semaines de congé payé et des jours supplémentaires légaux, **les salariés du BTP bénéficient d'avantages spécifiques : prime de vacances de 30 % et congé d'ancienneté.**

Pendant vos périodes de travail et d'absence, vos droits à congé sont acquis au fur et à mesure.

1er avril 2025 — 31 mars 2026
Période d'acquisition

En prenant vos congés, vous consommez les droits acquis au cours de la période d'acquisition.

1er mai 2026 — 30 avril 2027
Période de prise

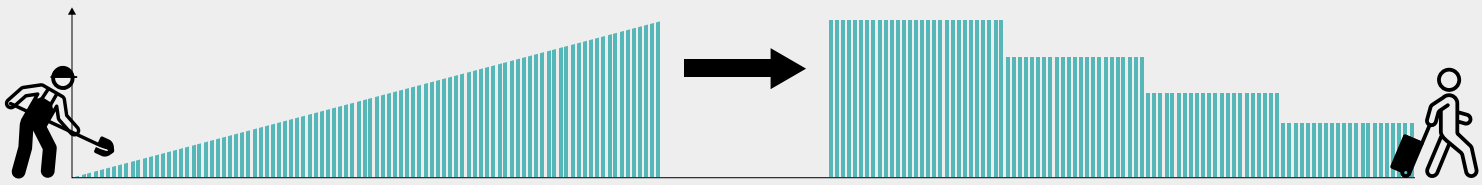

La caisse CIBTP et vous

Vérifier vos dates de congés, le paiement de vos indemnités ou vos jours restants, télécharger vos attestations...
Vous aurez régulièrement besoin de ces informations !

Indispensable pour être informé et effectuer vos démarches : l'Espace sécurisé Salarié

CONSULTER
vos dates de congés et vos paiements facilement et à tout moment.

TÉLÉCHARGER
votre attestation fiscale et vos autres attestations.

METTRE À JOUR
vos informations personnelles.

RECEVOIR
des notifications automatiques.

CONTACTER
plus facilement votre caisse.

Sur ordinateur, depuis le site Internet de la caisse CIBTP

Sur votre mobile en téléchargeant l'application CIBTP & Moi

Pour bénéficier de l'ensemble de ces services...

Dès réception de votre courrier de bienvenue, deux actions indispensables :

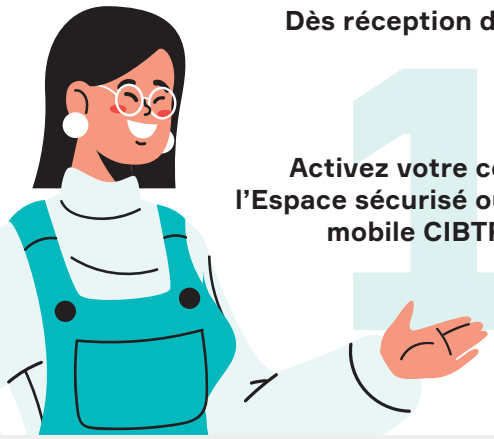

1. **Activez votre compte sur l'Espace sécurisé ou l'application mobile CIBTP & Moi**
2. **Transmettez vos coordonnées personnelles et notamment vos coordonnées bancaires**

Le réseau CIBTP :
12 caisses associatives dirigées par des entrepreneurs et artisans bénévoles du BTP

234 000 entreprises affiliées
1,8 million de salariés bénéficiaires du régime

Cibtp-grandouest.fr/salarie/decouvrez-nous

Document édité par la
Caisse CIBTP du Grand-Ouest

CIBTP GRAND-OUEST

CIRCONSCRIPTION
Charente-Maritime, Côtes-d'Armor, Deux-Sèvres, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Vendée, Vienne

NOS SITES
Vern-sur-Seiche, Orvault